

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL

-----

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.09.2009**
- 2. Approbation du compte 2008 du C.P.A.S.**
- 3. C.P.A.S. – Création d'un service d'aides ménagères titres-services – Approbation du règlement d'ordre intérieur**
- 4. C.P.A.S. – Approbation du règlement d'ordre intérieur et de la convention d'hébergement modifiés des Homes La Concille et Saint Jean-Baptiste**
- 5. Avis sur le compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Lacuisine**
- 6. Avis sur le budget 2010 des Fabriques d'Eglise de :**
  - A) Sainte-Cécile**
  - B) Villers-devant-Orval**
- 7. Holding communal - Augmentation du capital**
- 8. Assemblées générales extraordinaires Idelux Secteur Assainissement – Idelux – AIVE : Accord sur la scission d'Idelux et la fusion partielle par absorption du Secteur Assainissement – Accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour**

- 9. Renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers en porte à porte**
- 10. Location maison vicariale – Approbation du contrat de bail**
- 11. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière RN 844 – Muno – 70 km/h - Approbation du projet d'Arrêté ministériel**
- 12. Décision de faire l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse**
- 13. Réaménagement de voirie sur l'itinéraire PicVerts – Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 14. Modification du cadre du personnel communal - Approbation**
- 15. Modification du statut administratif du personnel communal – Approbation**
- 16. Modification du statut pécuniaire du personnel communal – Approbation**
- 17. Crise laitière – Proposition d'une attitude concrète de soutien**

La Secrétaire,

R. Struelens

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Lambert